



Loyers impayés par ex-colocataire

Par **francis60**, le **30/10/2008** à **16:17**

Après une séparation fin 2006, j'ai laissé ma concubine de l'époque dans le bien loué par nous deux jusque là, il y avait dans le bail une clause de solidarité et je n'ai pas pris congé du bailleur pensant qu'elle l'avertirait. Elle n'a pas réglé les loyers de mai 2007 à juillet 2008 et maintenant on me réclame la totalité des sommes dues :

Sachant que 5 ou 6 des loyers dus sont hors bail. Suis-je obligé de m'acquitter de la totalité de cette dette ?

Cordialement